

## LA GARDE PARTAGÉE EN QUESTION

### PRÉSENTATION

Un homme, déguisé en superhéros, grimpe au haut de la structure du pont Jacques-Cartier de Montréal et y déploie une banderole sur laquelle est écrit : « Papa t'aime », et ce, en pleine heure de pointe, provoquant ainsi la fermeture du pont, un embouteillage monstre et la colère des automobilistes. Est-on en train de tourner un film? Non! Cet homme fait partie du groupe de défense des droits des pères (*Fathers-4-Justice*), mouvement qui a pris naissance en Angleterre, représentant un groupe de pères séparés et insatisfaits des décisions judiciaires concernant la garde des enfants et la pension alimentaire et prônant « ... le recours à la désobéissance civile non violente comme étant l'ultime moyen de sensibiliser la population à l'urgent besoin de changer les lois sur le divorce au Canada et au Québec » (voir leur site Internet : [www.fathers-4-justice.ca](http://www.fathers-4-justice.ca), en ligne le 18 juin 2005). Leur principale revendication consiste à faire imposer la garde partagée dans toutes les situations de séparation des parents. Les médias étant à l'affût de gestes spectaculaires, la tactique fonctionne à merveille. Et voilà notre superhéros, ainsi que d'autres représentants du mouvement, faisant l'objet de bulletins de nouvelles, de reportages et d'interviews dans les journaux, à la radio et à la télévision.

### Enjeux

Depuis quelques années, la garde partagée est devenue un sujet populaire et « accrocheur » dans les médias... pour le meilleur et pour le pire. En effet, les débats et reportages autour de ce thème deviennent rapidement émotifs et excessifs. On peut dès lors se poser la question : pourquoi en est-il ainsi? Quels sont les véritables enjeux derrière la bataille provoquée par la garde partagée (bataille, faut-il le rappeler, qui ne se manifeste que dans une minorité de cas de séparation conjugale)? La réponse à cette question est assurément complexe, le débat se situant dans le contexte global de l'évolution de la société, des relations hommes-femmes et des relations parents-enfants. La simplification des réponses à ce genre de questions et la généralisation à partir de quelques expériences personnelles surviennent malheureusement trop souvent.

Un exemple typique est la diffusion, dans le cadre de l'émission *Enjeux* du 8 février 2005 à la télévision de Radio-Canada, du documentaire de Serge Ferrand : « La machine à broyer les hommes ». Ainsi, contrairement à ce que déclare l'auteur, le fait que près de 80 % des gardes d'enfants soient accordées aux mères ne signifie pas qu'on considère alors 80 %

## Présentation

---

des pères comme étant des parents incompétents. Par ailleurs, on peut reconnaître que certains pères sont poussés à bout par les procédures judiciaires jusqu'à ne plus avoir les moyens de payer pour de telles procédures et qu'ils sont victimes de pressions et d'intimidation de la part d'avocats. Mais il ne faudrait pas oublier que cette réalité existe autant, sinon davantage, pour les mères. Le documentaire rapporte ensuite que ce sont généralement les pères qui demandent la garde partagée et que les mères s'y opposent. On parle une fois de plus de cas litigieux. Pourquoi ne pas se questionner sur les motivations véritables de la demande des pères et de l'opposition des mères? Si certains pères sont victimes d'abus de pouvoir de la part de la mère, peut-on reconnaître que certaines mères peuvent être, autant sinon davantage, victimes d'abus de pouvoir de la part du père et que leur opposition à la garde partagée peut être justifiée? Le documentaire souligne ensuite, à juste titre, le nombre effarant de suicides chez les hommes. On ne peut absolument pas être insensible à cette réalité. Oui ces hommes sont souffrants et ont besoin d'aide et il est justifié de vouloir améliorer les services à leur égard. Mais est-il honnête de laisser croire que cette triste réalité est une conséquence de l'attitude des femmes à la suite d'un divorce?

Ce documentaire fortement biaisé a provoqué énormément de réactions négatives. À la suite d'une émission ultérieure, on a ajouté un bref supplément pour apporter un point de vue plus nuancé. Des spécialistes et des juges y démontraient, études à l'appui, que, globalement, la situation des hommes séparés est loin d'être aussi dramatique. Et l'automne suivant, *Enjeux* présentait une émission spécifique sur la garde partagée, exposant différents points de vue. Malheureusement, ce genre d'émission où l'on présente des extraits limités d'entrevues avec plusieurs personnes nous laisse souvent sur notre appétit.

### **Tout le monde en parle**

Un autre exemple révélateur est le passage de M. Benoît Leroux, le superhéros du pont Jacques-Cartier, à l'émission *Tout le monde en parle* du 25 septembre 2005, à la télévision de Radio-Canada. M. Leroux y affirmait qu'il trouve sexiste de considérer que le père n'a pas la même importance que la mère pour le jeune enfant. Soulignons ici que cela ne veut absolument pas dire que le père n'a pas d'importance pour l'enfant. Mais lorsqu'un père est incapable de tolérer que le jeune enfant soit, dans la majorité des cas, plus près de la mère qui l'a porté en son sein pendant neuf mois et qui très souvent l'allait, n'y a-t-il pas lieu de questionner l'image qu'il a de lui-même comme père et comme homme? À ce sujet, la journaliste Céline Poissant citait ainsi le pédopsychiatre Maurice Berger dans *La Presse* du 20 janvier 2005 : « Pourquoi vouloir si tôt une place

égale à celle de la mère auprès de l'enfant petit, alors que d'autres, en cas de divorce, investissent leur bébé mais ne se sentent pas dépossédés par le fait que la mère ait une place plus importante au départ? ». Il y a lieu de questionner la réelle motivation des pères qui finissent par couper tout lien avec leur enfant au bout de quelques années lorsqu'ils n'ont pas obtenu la garde partagée, comme le démontrent certaines études selon des professionnels qui utilisent ces résultats comme argument pour promouvoir l'importance de la garde partagée. Quelles sortes de pères peuvent donc agir ainsi? Ces hommes coupent-ils ainsi les liens parce qu'ils n'ont plus le contrôle de la mère et des enfants? N'a-t-on pas bien fait, dans ces cas, de leur refuser la garde partagée? Il est intéressant, à ce sujet, de lire les « conseils aux papas » des pédopsychiatres Maurice Berger et Jean-Yves Hayez, disponibles sur le site Internet : [www.arte-tv.com](http://www.arte-tv.com), en ligne le 5 janvier 2006. Ils encouragent les pères à avoir confiance en eux et en leur amour pour leur enfant; si la motivation profonde d'un père est l'amour de son enfant et non la vengeance contre la mère, il développera un lien solide et important avec l'enfant, même s'il n'a pas le même temps de contact que la mère. Malheureusement, il faut reconnaître que la grande insécurité de certains pères et leur besoin maladif de vengeance vient gêner ce lien potentiel. Les pédopsychiatres recommandent aussi aux pères d'écouter leur enfant et de respecter leur besoin, même s'il peut être douloureux de constater que l'enfant désire passer plus de temps avec la mère; pour eux, une telle marque de respect sera payante à la longue aux yeux de l'enfant.

M. Leroux reprend également à son compte une affirmation qu'on entend trop souvent lorsqu'il parle de ses droits et besoins comme père. N'y a-t-il pas lieu de se demander si c'est à l'enfant de combler les besoins de ses parents? En ce qui concerne les droits de parents, il est intéressant de lire les propos du philosophe Phillip Montague (2000), qui défend la thèse que les parents n'ont pas de droits à l'égard de leurs enfants, seulement des obligations et des responsabilités; les désirs des parents, qui seraient fondés sur leurs droits présumés, deviendraient donc insignifiants, selon l'auteur, lorsqu'ils entrent en conflit avec le bien-être de l'enfant.

M. Leroux cite fréquemment le rapport de Statistique Canada sur la violence familiale publié en 2000 (voir le site Internet [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). Il souligne le fait qu'il y aurait autant de violence de la femme contre son conjoint que l'inverse. Pourtant, certaines critiques ont été formulées à l'égard de ce rapport, entre autre que les femmes les plus vulnérables ne font pas partie de l'échantillon (femmes sans domicile fixe, en maison d'hébergement pour femmes battues, etc.). Et plusieurs nuances ont été apportées : voir les sites Internet [www.harbour.sfu.ca](http://www.harbour.sfu.ca), en ligne le 11 août

## Présentation

---

2005 et où on retrouve une analyse de cette enquête; [www.arte-tv.com](http://www.arte-tv.com), en ligne le 11 avril 2006, où on retrouve une interview du professeur Gene Feder de l'Université Queen Mary à Londres sur la violence conjugale; [www.europrofem.org](http://www.europrofem.org), en ligne le 12 octobre 2005, et [www.members.aol.com](http://www.members.aol.com), en ligne le 4 octobre 2005, où on parle du mythe de l'homme battu. On y apprend entre autres que les femmes subissent les gestes violents les plus graves et causant les blessures les plus sérieuses (nécessitant des soins hospitaliers) à la suite de leurs propres gestes de violence à l'égard des hommes. On y apprend également que les hommes manifestent souvent leur violence en réaction au fait que leur conjointe résiste à leur contrôle ou décide de les quitter, alors que les femmes manifestent généralement leur violence pour se défendre contre la violence du conjoint et lorsque leur vie et celle de leurs enfants sont en danger. Ces études démontrent d'ailleurs qu'il y a de 3 à 4 fois plus de femmes assassinées par leur ex-conjoint que l'inverse (l'actualité tend à illustrer assez clairement cette réalité). Comme le précisent Toews, Catlett et McKenry (2005), les hommes ont donc davantage tendance à utiliser la violence pour imposer leur contrôle et leur pouvoir sur leur conjointe lorsque celle-ci ne se soumet pas à leur autorité, alors que les femmes auront tendance à utiliser la violence contre leur conjoint pour se défendre ou riposter aux attaques de celui-ci. L'importance de ces nuances devrait être évidente. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

M. Leroux conclut avec une déclaration pour le moins troublante en affirmant que l'État n'a pas à s'ingérer à l'intérieur de la vie familiale. Les dommages subis par les enfants, les mères ou même les pères sont encore trop nombreux pour que l'on revienne à la notion de : « Ce qui se passe dans la famille reste dans la famille » dont les hommes ont longtemps bénéficié. S'il faut faire preuve de compréhension à l'endroit des hommes violents, on ne peut admettre la thèse selon laquelle on ne doit pas évaluer un ex-conjoint en se basant sur des actes de violence commis au moment de la rupture parce que dans ces moments de stress nous ne donnons pas la mesure de ce que nous sommes vraiment. Pourtant une grande majorité de pères agissent de façon adéquate et civilisée, même en période de stress intense. Alors un père (ou une mère) qui est incapable de gérer le stress de façon adéquate est une personne à risque pour l'enfant car il y aura probablement d'autres périodes de stress intense. Avant d'être impliquée de façon plus importante auprès de l'enfant, cette personne devra avoir réglé certains problèmes personnels.

### Paroles d'hommes

Un bon nombre de pères se dissocient des mouvements extrémistes. Toutefois, même s'ils ne représentent qu'une minorité, les extrémistes sont très bruyants et puissants dans leurs tactiques de lobbying, réussissant à

influencer politiciens, législateurs, spécialistes et professionnels (juges, avocats, psychologues, etc.) dans le but d'imposer de façon générale la garde partagée, ce qui se ferait très souvent au détriment des mères et surtout des enfants. C'est ce qui se passe présentement en Europe. Un psychologue belge, Jan Piet de Man, est d'ailleurs venu présenter une conférence sur la garde partagée et l'intérêt de l'enfant lors du congrès international « Paroles d'hommes », à Montréal en avril 2005. M. de Man s'est présenté comme un scientifique se basant sur des faits et des résultats de recherches scientifiques et empiriques. Durant sa conférence, il a répété à plusieurs reprises, en énumérant les facteurs à considérer dans l'attribution de la garde des enfants à la suite d'une séparation des parents, que toutes les recherches vont dans le même sens et concluent que la garde partagée est la meilleure solution dans l'intérêt de l'enfant. Il ajoute même n'avoir jamais vu d'études démontrant le contraire. J'ai donc pris la parole (qui apparaissait plutôt dissidente dans le contexte) à la fin de son exposé pour exprimer mon étonnement devant sa méconnaissance d'études critiques concernant la garde partagée. J'ai mentionné que j'aurais pu faire une conférence similaire à la sienne en disant exactement le contraire et en m'appuyant sur des résultats de recherches scientifiques et empiriques. J'ai ajouté que la garde partagée répondait davantage aux besoins des parents qu'aux intérêts des enfants, affirmation avec laquelle M. de Man s'est dit d'accord. Faut-il en conclure qu'en militant pour la garde partagée, le scientifique M. de Man favorise les besoins des parents au détriment des intérêts des enfants? M. de Man a dit qu'il serait intéressé à voir ces études, mais en ajoutant qu'il fallait être prudent avec de tels résultats défavorables à la garde partagée, ces études ayant été faites sur des populations particulières. M. de Man connaissait-il ces études? Pourquoi ne recommande-t-il pas la même prudence avec les études favorables à l'égard de la garde partagée?

Nous devons faire un choix de société entre les droits des parents et les besoins des enfants. Le but du présent dossier thématique n'est donc pas de condamner et de dénigrer la garde partagée, mais plutôt d'exprimer des préoccupations et des questionnements au sujet de ce mode de garde. Il est important de préciser ici que, contrairement à ce que pensent certaines personnes, un tel questionnement de la garde partagée ne signifie aucunement une prise de position contre les pères. Il s'agit d'un dossier qui a pour objectif de faire le point sur la question, comme en témoignent les contributions qu'il faut maintenant présenter.

### **Contributions**

Le dossier thématique débute avec l'article de **Denyse Côté** qui présente, d'un point de vue sociologique, l'historique de la garde partagée ainsi que les débats et enjeux sous-jacents concernant ce mode de garde.

## Présentation

---

Elle questionne la représentation d'égalité et d'équilibre sur laquelle se fonde la garde partagée, affirmant que cette représentation ne correspond pas à la réalité. Elle en fait la démonstration en présentant les résultats de deux recherches empiriques auprès de parents en garde physique partagée.

Puis **Ines LeRoy** aborde le thème de la garde partagée d'un point de vue juridique. Ayant recensé un grand nombre de jugements des dernières années, elle découvre une tendance inquiétante en faveur de la garde partagée, souvent imposée malgré les conflits et l'absence de communication entre les parents. Elle questionne cette nouvelle tendance et souligne le malaise d'une société qui subordonne les intérêts des enfants aux préoccupations des adultes.

Par la suite, **Michel Gagnon** s'appuie sur un grand nombre d'études et d'écrits critiques sur la garde partagée qu'il regroupe sous six grands thèmes qui deviennent autant de mythes à dénoncer. Il ne peut s'empêcher alors d'exprimer une vive inquiétude devant cette « mode » de la garde partagée. Il conclut en espérant susciter la plus grande prudence avec ce mode de garde.

Finalement, **Francine Cyr** cherche à trouver une façon d'en finir avec cette polémique sur la garde partagée. Elle défend l'idée que la recherche objective et scientifique est la voie qui permettra d'y arriver. Elle porte une attention particulière aux différents facteurs psychologiques ayant un impact sur l'adaptation de l'enfant à la séparation des parents selon le mode de garde adopté. Elle aborde entre autre les notions de développement de l'enfant et les théories de l'attachement, la notion de coparentalité et l'attitude des parents, les conditions de réussite ou d'échec de la garde partagée, l'impact des conflits parentaux et des décisions imposées par la Cour. Elle conclut à la nécessité de poursuivre les recherches scientifiques, de faire preuve de davantage de souplesse, et de mettre en place des programmes d'éducation parentale à la coparentalité.

En conclusion, force est d'admettre que la polémique autour de la garde partagée est loin d'être réglée. S'il y a encore trop de malhonnêteté dans un grand nombre de demandes de garde partagée, et ce, au détriment des enfants, on retrouve, heureusement, une majorité de demandes qui reposent sur l'honnêteté. Mais même dans ces cas, la garde partagée est-elle vraiment ce qu'il y a de mieux pour nos enfants?

Bonne réflexion!

**Références**

- Montague, P. (2000). The myth of parental rights. *Social Theory and Practice*, 26(1), 47-81.
- Toews, M.L., Catlett, B.S. et McKenry, P.C. (2005). Women's use of aggression toward their former spouses during marital separation. *Journal of Divorce and Remarriage*, 42(3/4), 1-14.

**Michel Gagnon**<sup>1</sup>  
*Hôpital du Haut-Richelieu*

---

1. Adresse de correspondance : Services externes de psychiatrie, Hôpital du Haut-Richelieu, 485, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC), J3B 2M1. Téléphone : (450) 346-2222. Télécopieur : (450) 346-2311. Courriel : [gagnmiche@hotmail.com](mailto:gagnmiche@hotmail.com)

